



Comité de programmation Leader du 15 novembre 2017

Projet 2 : VALORISATION DU POLE D'INNOVATION AERONAUTIQUE/ MECANIQUE DE PRECISIONS - EXTENSION DE LA ZONE DES PINIERES A SAINT HILAIRE-DE-VOUST.

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Pays de la Chataigneraie

Descriptif de l'opération :

Ce projet est né des relations de proximité que la Communauté de communes a souhaité concrétiser avec la société BOUYAUSARE, qui réunit déjà plus de 250 salariés sur les 10 000 m² du site des Pinières à Saint Hilaire-de-Voust.

La société, qui s'est référencée depuis sa création en 1977 dans l'usinage de haute précision, très majoritairement dans les secteurs de l'aéronautique, de la défense et du spatial, a récemment confirmé son développement en injectant 13 millions € « intramuros » dans l'automatisation et l'extension de ses capacités de production en 2014.

En 2015, plusieurs acteurs publics fédérés par la Communauté de communes (ERDF, le SyDEV et le Département, en cofinancement de la société BOUY) se sont mobilisés pour accompagner de près cette modernisation, avec la sécurisation par enfouissement du réseau électrique et la pose d'un fourreau en prévision du très haut débit numérique.

Il s'agit aujourd'hui pour la Communauté de communes de poursuivre l'investissement pour donner toutes ses chances au développement de ce pôle d'activité important du territoire. La Société BOUY AUSARE qui vient d'être rachetée par le groupe WE ARE AEROSPACE (Montauban), souhaite en effet engager sur le site l'extension de ses installations en 2018.

La viabilisation du site a totalement été repensée en 2016-2017, notamment pour sécuriser les accès à la route départementale (création d'un tourne-à-gauche) et mieux dimensionner le fonctionnement du site (circulations, stationnement des salariés et des poids lourds, traitements des eaux pluviales et d'incendie...). Ces aménagements ont aussi permis d'étendre le site à d'autres activités industrielles, avec un nouvel ilot constructible de 15 101m².

Au total, ces études et travaux sont chiffrés à un coût de 523 500 € HT en voirie et réseaux publics. Un véritable choix pour un profit à la fois immédiat et durable : conforter les emplois locaux, accompagner les initiatives et défendre l'innovation, et permettre le développement d'un secteur au moment même où le contexte de ce secteur économique se montre favorable.

Rappel Référentiel Fiche action 2 :

- **Projet d'investissement (VRD)**

Taux maximum d'intervention du FEADER/ LEADER :

20% de la dépense éligible plafonné à 60 000 euros maximum de subvention Leader

Postes de dépenses	Montants HT	Financement	Montant
Travaux	523 460,75	Programme européen LEADER	60 000,00
		Conseil régional	150 000,00
		Autofinancement	313 460,75
TOTAL	523 460,75	TOTAL	523 460,75

Fiche action LEADER n°6 : LA VALORISATION DE POLES D'INNOVATION EMBLEMATIQUES : TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE, AUTOMOBILE, AERONAUTIQUE / MECANIQUE DE PRECISION

Objectifs strategiques :

- Accompagner la mutation industrielle sur des secteurs emblématiques de l'économie du territoire Sud Vendée
- S'appuyer sur des pôles d'innovation pour développer des logiques de filières - valorisation locale de l'amont à l'aval pour développer le phénomène de concentration

Objectifs operationnels :

- Encourager la structuration de ces filières par la mobilisation et la mise en réseau des acteurs y contribuant
- Encourager l'aménagement de zones d'activités économiques concentrant ces filières dynamiques

	Montant initial enveloppe LEADER	Reste à Programmer au 15 novembre	Maitre d'ouvrage	Subvention sollicitée
Fiche action 2 : Pôles innovation	250 000			

Critères	Points	Notes	Argumentaires du Maître d'ouvrages	Commentaires membre du Comité de programmation
Critères relatifs aux objectifs opérationnels et/ou stratégique de la fiche concernée	/10		<p>Répond aux objectifs, en effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aéronautique est l'un des secteurs emblématique du Sud Vendée et doit se moderniser en particulier au regard des nouvelles technologies et des équipements structurants, - l'extension de la zone actuelle a été conçue en liaison fonctionnelle directe avec la zone historique (niveau topographique, accès...) pour optimiser le travail en commun des entités qui y seront implantées dans l'avenir, - l'émergence de ce véritable pôle d'innovation vecteur de nouveaux emplois permettra aux entreprises et aux collectivités d'asseoir une politique d'animation, formation, recrutement autour de cette filière de pointe 	
Projet non cohérent	0			
Projet peu cohérent	2			
Projet moyennement	4			
Projet partiellement	6			
Projet cohérent	8			
Projet totalement cohérent	10			
Prise en compte des objectifs spécifiques du Leader SUD VENDEE - stratégie de développement local	/5		<p>La stratégie de la Communauté de communes, maître d'ouvrage, aménageur de l'extension de la zone, pourrait permettre de préserver l'implantation de l'activité industrielle. En effet la société BOUY AUSARE, dont le siège social était situé à St Hilaire de Voust, vient d'être rachetée par le groupe WE ARE AEROSPACE basé à Montauban. L'enjeu de proximité est donc plus à démontrer.</p> <p>S'agissant d'un ETI employant plus de 250 salariés sur le site, le rayonnant de l'action est à l'échelle du syndicat mixte et plus, la zone d'influence de l'entreprise dépassant les limites départementales.</p>	
Action développant un service de proximité	/2			
non	0			
oui partiellement	1			
oui totalement	2			
Rayonnement de l'action	/3			
Pas de rayonnement	0			
Echelle du commune	1			
Echelle d'une Intercommunalité	2			
Echelle du Syndicat Mixte et plus	3			
Prise en compte des principes fondamentaux du programme européen LEADER	/15		<p>L'ensemble des partenaires de ce projet sont des acteurs du territoire, rassemblé autour d'une initiative locale de développement.</p>	
Démarche ascendante	/5			
Le porteur de projet est totalement extérieur au territoire et son action s'étend au-delà du territoire	0			
Le porteur de projet est totalement extérieur au territoire mais son action relève d'une initiative locale	1			
Le porteur de projet est extérieur au territoire mais son action s'appuie sur des partenariats locaux	2			
Le porteur de projet est un acteur du territoire mais son action relève d'une initiative extérieure	3			

Le porteur de projet est un acteur du territoire et son action relève d'une initiative locale	4		
Le porteur de projet est un acteur du territoire et son action relève d'une initiative locale et associe des partenaires locaux	5		
Démarche partenariale / transférabilité de l'opération	/5		
L'action présentée ne présente pas de démarche partenariale	0		
L'action présentée justifie l'absence de démarche partenariale	1		
L'action présentée associe dans sa conception au moins deux acteurs du territoire ou s'intègre dans un programme d'aménagement global	2		
L'action présentée démontre dans sa réflexion / conception l'association de plus de deux acteurs partenaires et/ou s'intègre dans un programme d'aménagement global	3		
L'action présentée démontre dans sa réalisation l'association d'au moins deux partenaires et/ou s'intègre dans un programme d'aménagement global	4		
L'action présentée démontre dans sa réalisation l'association de plus de deux partenaires et/ou s'intègre dans un programme d'aménagement global et prévoit le transfert de ses pratiques (diffusion, capitalisation)	5		
Innovation	/5		
Opération ne présentant aucune forme d'innovation pour le territoire	0 *		Cette action vise à soutenir un secteur de production innovant.
Opération présentant une forme d'innovation	3		
Opération présentant un caractère innovant soit en méthodologie soit en action	4		
Opération présentant un caractère innovant en méthodologie et en action mise en œuvre	5		
Total	30		

Commentaire :